



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Plan loup

Question au Gouvernement n° 2032

### Texte de la question

#### PLAN LOUP

**M. le président.** La parole est à Mme Pascale Boyer.

**Mme Pascale Boyer.** J'associe à ma question, qui s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, mes collègues membres du groupe d'études sur l'élevage pastoral.

La présence du loup dans certains territoires est devenue un problème majeur pour la préservation du pastoralisme. S'il est essentiel de préserver la biodiversité, il faut aussi conserver l'équilibre extrêmement précaire de l'écosystème des territoires pastoraux.

**Mme Émilie Bonnivard.** Bravo !

**Mme Pascale Boyer.** L'élevage pastoral constitue un patrimoine environnemental et paysager indispensable. Il permet également de lutter contre les feux de forêt.

Chaque attaque de troupeau représente un choc psychologique extrêmement violent pour les éleveurs et leur entourage. La profession souffre ; de plus en plus d'éleveurs, se sentant impuissants malgré les mesures de protections instaurées, envisagent d'arrêter leur activité ; le nombre de jeunes éleveurs souhaitant s'installer diminue.

Le nombre d'attaques ainsi que le nombre d'ovins, de bovins, et de caprins tués augmentent chaque année.

L'élevage pastoral joue un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité, dans le maintien de l'activité aussi bien agricole que touristique et dans la sauvegarde de la culture traditionnelle des territoires concernés.

Les experts estiment que le maintien de 500 spécimens sur le territoire national permet de préserver l'espèce. Le nombre définitif de loups en France n'est pas encore connu, mais les services de l'ONCFS – Office national de la chasse et de la faune sauvage – annoncent un chiffre supérieur à 500.

De nombreuses mesures devraient ainsi rapidement être prises pour permettre de diminuer la pression sur les troupeaux. Une consultation publique est ouverte sur les sites des ministères de l'agriculture et de la transition écologique et solidaire afin que les acteurs concernés participent à l'élaboration de la cartographie des zones de protection intense des troupeaux, appelées cercle zéro.

La nette augmentation du taux de prélèvement des prédateurs, annoncée par le Président de la République le 7 mars dernier, est confirmée. En 2019, ce sont au maximum 19 % des loups dénombrés qui pourront être

prélevés, contre 12 % en 2018.

Ce sujet, qui concerne aussi des pays limitrophes de la France, doit être traité au niveau européen. Les loups ne connaissent pas les frontières administratives. Monsieur le ministre, que comptez-vous faire lors des négociations sur la politique agricole commune pour que cette problématique soit traitée ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM. – M. Patrick Mignola et Mme Émilie Bonnivard applaudissent aussi.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

**M. Fabien Di Filippo.** Soyez concret !

**M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation.** Je salue l'engagement du groupe d'études sur l'élevage pastoral que vous coprésédez. Je souhaite connaître vos travaux et entendre vos préconisations car il est très important pour le Gouvernement d'être éclairé sur ce point.

Le préfet coordonnateur du plan national d'actions sur le loup, Pascal Mailhos, vient d'annoncer que la France comptait vraisemblablement plus de 500 loups dans ses massifs. L'ONCFS révélera les chiffres dans les semaines qui viennent.

**Mme Émilie Bonnivard.** 12 000 animaux tués !

**M. Didier Guillaume, ministre.** Au vu de ces chiffres, nous considérons que le loup n'est plus une espèce en voie de disparition, ce qui est une bonne nouvelle pour la biodiversité que nous défendons tous.

En revanche, la prédation atteint un niveau hors du commun : 12 000 animaux ont été tués – c'est absolument anormal. Nous devons donc apporter un soutien fort et entier aux éleveurs. Entre le prédateur et l'éleveur, je choisirai toujours l'éleveur. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM, MODEM et LR.*)

**M. Christian Hutin.** L'éleveur vote, le prédateur ne vote pas !

**M. Jean-Paul Lecoq.** Alors arrêtez vos grands discours sur la biodiversité !

**M. Didier Guillaume, ministre.** Le bien-être de l'éleveur est une priorité. C'est la raison pour laquelle nous portons le nombre de prélèvements autorisés de 10 à 17 % et nous augmentons le niveau d'indemnisation. Nous allons créer des zones à l'intérieur desquelles la chasse sera autorisée afin d'empêcher la présence d'un seul loup à proximité des troupeaux.

Vous avez raison, il faut avancer au niveau européen. Un groupe de travail réunissant plusieurs pays a été installé. Nous demandons à la Commission européenne de nous laisser plus de flexibilité dans la gestion du loup dès lors que celui-ci n'est plus une espèce en voie de disparition dans notre pays. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

**M. Christian Hutin.** Donnez des cartes d'électeur aux loups !

## Données clés

**Auteur :** [Mme Pascale Boyer](#)

**Circonscription :** Hautes-Alpes (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2032

**Rubrique :** Animaux

**Ministère interrogé :** Agriculture et alimentation

**Ministère attributaire :** Agriculture et alimentation

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [6 juin 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 juin 2019](#)